

LE BURUNDI, PAYS POST CONFLIT

L'OPINION SE MOBILISE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le Burundi est entrain de sortir d'une longue et grave crise. Une crise qui a tout emporté sur son passage, principalement les valeurs positives, celles du respect de la personne humaine dans son intégrité physique, morale et spirituelle. Le système de référence social, économique et culturel qui a longtemps fait la fierté du peuple burundais a été profondément perturbé, laissant ainsi libre cours aux agissements insensés et jusque là sans nom dans le vocabulaire courant.

L'opinion peu avertie ou avide du sensationnalisme va se limiter aux tueries inter ethniques, à la comptabilité des morts. L'heure n'est plus à l'actualité liée au conflit armé. Mais plutôt à celle relative à la reconstruction physique et morale du pays, au réarmement des esprits, à la réhabilitation des valeurs sociales.

Nous souhaiterions profiter de ces minutes qui nous sont accordées pour présenter un tableau peu glorieux de l'histoire de mon pays. Un tableau qui relate les faits et les gestes qui ont sensiblement affecté la dignité de la femme burundaise.

Les violences sexuelles

Tenez ;

Au plus fort de la crise burundaise, le viol a été utilisé comme une arme de guerre. Une arme qui ne s'est pas limité à la seule destruction physique. Mais une arme qui a affecté les mœurs et coutumes du pays. Il a été commis dans des circonstances les plus variées. Des scènes macabres ont soit précédé, accompagné ou suivi les actes de violence sexuelle perpétrés contre la mère, la fille et la petite fille du Burundi. Les effectifs des victimes sont allés croissant au jour le jour, comme s'il s'agissait d'une compétition de bravoure. Des cas de grossesses non désirées sont aujourd'hui légion ; des cas de transmission méchante du VIH SIDA ont été relevés avec tout le cortège de malheurs qu'on peut s'imaginer. Je m'en vais citer la dislocation des foyers, le phénomène des enfants de la rue, des enfants chefs de ménage, bref des orphelins de la crise, que les politiques de la planification du développement n'avait jamais prévu.

Autant les circonstances de la violence sexuelle sont variées, autant les auteurs des divers forfaits sont divers. Si le phénomène de promiscuité dans les camps de déplacés et des réfugiés est souvent évoqué comme étant facteur favorisant la violence sexuelle, d'autres facteurs ne sont pas moins importants. Il s'agit des combattants pendant la période de la guerre civile mais aussi des troupes onusiennes de maintien de la paix au Burundi. Beaucoup de cas stigmatisant ces deux catégories ont été reportés.

Quelques réponses sont aujourd'hui proposées pour les cas déclarés. C'est notamment des centres d'accueil pour la prise en charge psycho médicale des victimes pour notamment limiter l'infection à VIH et toutes ses conséquences. C'est aussi les poursuites judiciaires pour la répression des auteurs et la réparation morale et matérielle des victimes. Beaucoup de cas sont actuellement pendant devant les cours et tribunaux. Les violences sexuelles ne sont pas les seules à affecter la dignité de la femme. D'autres formes de violences sont également vécues au Burundi selon que la femme se retrouve momentanément ou durablement dans l'une ou l'autre situation.

Les violences basées sur le statut de la femme.

Les veuves sont les plus citées sous cette rubrique. Suite à la pandémie du Sida, beaucoup de femmes du Burundi se sont devenues veuves. Elles sont ainsi devenues vulnérables sur un certain nombre de plans. Si elles ne sont pas menacées de renvoi de leur poste de travail, elles ne bénéficient plus de la même considération sur le plan professionnel. Et cela ne fait qu'affecter davantage leur morale au moment où elles en ont le plus besoin. Les possibilités de promotion s'amenuisent et les lendemains deviennent incertains. Au-delà de cette indexation au niveau professionnel, d'autres maux ne sont pas à écarter. C'est notamment l'environnement social qui peut devenir hostile à la femme au nouveau statut de veuve. Plusieurs cas ont été reportés. Deux de ceux là méritent bien d'être ici fustigés. Il s'agit de celui de Madame Jovite qui a été harcelée par sa belle famille lui signifiant qu'il fallait sortir de la maison de son défunt mari pour qu'elle soit utilisée à d'autres fins, la vente n'étant pas exclue. Additionnellement aux menaces de quitter la maison qui avait pourtant servi de toit conjugal pendant longtemps, la veuve a subi des attaques physiques allant jusqu'à casser certains de ses membres.

Un autre cas non moins affligeant est celui de Madame NDUWIMANA Béatrice, veuve aussi qui a manqué le soutien de la belle famille au moment où elle n'avait grandement besoin. Alors que ses deux petites orphelines de père, Belice 4ans et Beathe 3ans venaient d'être atrocement violées par le domestique de la maison qui était pourtant chargé de leur encadrement, la belle famille s'est jetée brutalement sur la veuve, l'accusant de tous les maux. La veuve va se

retrouver dans un hôpital psychiatrique pendant des semaines entières. Aujourd'hui elle se rétablit, mais difficilement.

Les femmes rapatriées et les veuves des militaires se retrouvent également sous un statut qui les place dans une certaine forme de vulnérabilité. En effet la législation burundaise affiche un déficit d'un outil juridique qui gère les successions en faveur des femmes. Elles se retrouvent souvent avec des difficultés réelles d'accès à la terre qui était sensée appartenir à leur maris décédés.

Des efforts pour trouver des réponses à ces différents cas sont déployés pour réduire leur vulnérabilité.

D'autres formes de vulnérabilités sont carrément liées à la situation de guerre qui a trop duré.

Les violences liées au traumatisme de guerre.

La guerre n'a pas épargné les structures traditionnelles d'encadrement. L'absence de ces dernières a fait que les gens se sentent complètement abandonnés à elles mêmes et ont ensuite opté pour des solutions de très courte durée.

D'autres cas font état purement et simplement de traumatisme affiché jusqu'à la perte de tous les repères. L'esprit d'entreprise disparaît et c'est une voie de dépendance qui est grandement ouverte. La peur du lendemain s'installa dans le cœur, la femme devient la rusée de tout le monde.

Les violences d'ordre économique

La scolarisation de la fille n'a pas été de tout temps la préoccupation de certains parents. Non formées, les femmes sont réduites aux activités de très faibles revenus. Qualifiée de personne au faible apport économique au niveau du foyer, la femme n'aura accès qu'aux miettes de leurs maris souvent d'une gourmandise avérée.

Le tableau ainsi dressé est assez sombre. Mais on ne saurait ne pas miroiter des voies de sortie.

Avec la recrudescence du phénomène de violences faites aux femmes, beaucoup d'acteurs au niveau de la Société Civile sont nés. Leurs interventions sont coordonnées par le Gouvernement par le biais du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre. Un plan d'urgence vient d'être adopté et a besoin d'appui financier.

Le gouvernement du Burundi est par ailleurs conscient de la nécessité de juguler toutes les violences faites aux femmes. Il s'est donné pour devoir de poursuivre

tous les auteurs des violences en justice afin de lutter contre l'impunité source de vengeance. Le gouvernement s'est engagé de dénoncer et condamner le recours au viol et autres formes de traitement inhumains et dégradant comme arme de guerre. La législation va s'accommoder à la situation d'aujourd'hui dans le but de combattre toute discrimination et violences liées au Genre. Les vides juridiques, source de confusion, de discrimination et de violences doivent être comblés. Le Chef de l'Etat a donné le ton lors de la célébration de la Journée Internationale dédiée à la femme. La volonté politique de promulguer des lois qui protègent les enfants, les femmes veuves, séropositives et sans enfant est aujourd'hui clairement exprimée et se traduira vite en réalité. Je vous laisse découvrir le contenu de ma communication à travers ces quelques images.

Je vous remercie